

adopté

SÉNAT

le 26 juin 1970.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

PROJET DE LOI

portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI^e Plan.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté avec modification en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article unique.

Le rapport annexé à la présente loi et concernant les principales options qui commandent la préparation du VI^e Plan, est approuvé (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 juin 1970.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) Voir les documents annexés aux numéros 1184 et 1257 (Assemblée Nationale, 4^e législature).

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1184, 1257, 1203, 1231, 1236 et in-8° 253.

Sénat : 297, 298, 299, 301 et 302 (1969-1970).
